



Cité Zen 2018

Les jeunes roulent pour la sécurité routière

CONCOURS « DÉPUTÉ À MA FAÇON » Concours de Rédaction d'un Projet de Loi sur la sécurité des motocyclistes

Réservé aux élèves de l'enseignement secondaire (Grade 9 à Grade 13)

PRÉAMBULE

Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation Cité Zen, Vivo Energy Mauritius invite les élèves des établissements secondaires de Maurice et Rodrigues à participer à un **Concours de Rédaction d'un Projet de Loi** sur la sécurité routière, intitulé « DÉPUTÉ À MA FAÇON ».

OBJET

Les risques d'accident impliquant les jeunes usagers de la route, à pied, à vélo ou sur deux-roues motorisés, sont source d'une grande préoccupation. Comment combattre ce phénomène de manière efficace ? Si les pouvoirs publics n'ont pas toujours la solution, les jeunes peuvent contribuer à y apporter une réponse durable.

Ainsi, cette année, Cité Zen propose aux candidats de réfléchir à une idée qui pourrait être élaborée comme un projet de loi pour mieux encadrer les deux-roues motorisés (cyclomoteurs et motocyclettes) dans la circulation.

Les participants devront exposer leur projet de loi dans un document rédigé, sous format manuscrit ou imprimé. Des prix récompenseront les meilleurs projets.

Les projets récompensés seront utilisés à des fins de communication et de promotion dans le cadre de Cité Zen pour renforcer la sensibilisation sur la sécurité routière.

MODALITÉS ET RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

La participation au concours est libre et gratuite. Elle est réservée aux élèves des écoles secondaires publiques et privées de Maurice et Rodrigues.

Le texte devra exposer clairement une idée originale que le participant déposerait au Parlement s'il était à la place d'un député. Les candidats devront se référer aux plans décrits ci-dessus pour élaborer leur projet de loi.

PROJET DE LOI : Titre du projet	
I. Introduction	Problématique et base de proposition : Quel est le consensus sur le problème ? Expliquer comment il suscite un intérêt général.
II. Plan 1	Relater un fait réel pour appuyer la première notion : des citations, anecdotes, faits divers, extraits de journaux.
III. Plan 2	Quelles sont les mesures proposées (de répression et/ou de pédagogie) <ul style="list-style-type: none"> Quels sont les objectifs et comment vont-ils résoudre le problème ?



IV. Plan 3	Comment éventuellement appliquer les mesures et quelles sont les contraintes ?
V. Conclusion	Mécanisme de suivi pour que la loi atteigne ses objectifs

Chaque texte devra porter les mentions suivantes :

- Nom complet, âge et classe du candidat
- Nom de l'établissement, adresses email et numéro de téléphone
- Nombre de mots
- Signature de l'auteur

Le texte sera rédigé en anglais ou en français. Il devra être une composition originale relevant de l'entière propriété intellectuelle des participants.

Seule une candidature soumise sous forme de texte sera considérée. L'inclusion de dessins ou autres illustrations graphiques entraînera la disqualification du candidat.

ACTE DE CANDIDATURE

Pour faire acte de candidature, chaque participant devra soumettre son projet au maître d'école qui se chargera d'expédier toutes les propositions reçues au niveau de l'établissement.

Le texte devra être soumis sur une feuille manuscrite ou en version Word, format A4. Le nombre de mots requis est de 700 à 1000 mots.

Une seule participation par élève sera acceptée.

SELECTION

Un jury indépendant sélectionnera 3 meilleures épreuves selon les critères suivants :

1. Pertinence de la proposition par rapport au contexte local	9 points
2. Originalité de la proposition	7 points
3. Capacité de la proposition à susciter le débat et attirer des opinions divergentes	4 points

Les ex-aequo seront départagés par tirage au sort.

PRIX

1^{er} prix : Un montant d'une valeur de Rs 10,000

2nd prix : Un montant d'une valeur de Rs 7,000

3^{ème} prix : Un montant d'une valeur de Rs 5,000

RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Les candidatures devront être envoyées à l'agence de coordination de Cité Zen :

- Par email à l'adresse contact@advancedgepr.com
- ou**
- Par la poste, sous pli recommandé, à l'adresse ci-dessous avec, sur l'enveloppe, la mention « **Cité Zen 2018 – CONCOURS DÉPUTÉ À MA FAÇON** » :
Advancedge Public Relations
17, Ibis Lane, Sodnac, Quatre-Bornes

*Pour toute clarification et information supplémentaire, veuillez contacter le coordinateur de l'évènement :
Advancedge Public Relations, 17 Ibis Lane Sodnac, Quatre-Bornes Tel: 427 2424 - Fax: 427 1791*



Un accusé de réception électronique sera envoyé aux participants.
Plus d'information au 427-2424.

DATE LIMITE

La date limite de l'envoi de candidatures est fixée au 13 juillet 2018, la date du mail ou cachet de la poste faisant foi.

DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les résultats seront annoncés par communication électronique à tous les établissements participants.
Aucune rédaction ne sera restituée à l'issue du concours.

MENTIONS LÉGALES

La participation au concours DÉPUTÉ À MA FAÇON implique l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement par l'élève participant.

Le participant accepte, s'il est primé, que sa création ainsi que son nom et photos soient utilisés à des fins de médiatisation.

L'élève participant s'engage, une fois primé, à céder à Vivo Energy Mauritius Limited les droits de reproduction, d'adaptation et de modification de la création primée sans que cette utilisation puisse nécessiter une quelconque contrepartie autre que le prix remporté.

Vivo Energy Mauritius Limited se réserve le droit de considérer comme non valable :

- Toute création ne relevant pas de l'entière propriété intellectuelle des participants
- Toute création contraire aux lois en vigueur à Maurice et/ou aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public, notamment celles à caractère diffamatoire, raciste, ou susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique et morale des personnes
- Toute création non conforme aux modalités techniques imposées du concours
- Toute création accompagnée d'indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, incorrecte et inexacte.

Vivo Energy Mauritius Limited se réserve le droit de refuser une création ou d'annuler le Concours DÉPUTÉ À MA FAÇON sans préavis et sans avoir à fournir des justifications et encore sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants.